

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet à vingt heures,

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Dominique MORIN, M. Hervé HERRY, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, M. Yves ETIENNE, M. Jérôme GRENIER, M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Mme Léocadie ZINSOU, Adjoints

M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Fanny FLAMANT, M. Denis AIM, Mme Lorine BALIKCI, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, Mme Evelyne HORNAERT, M. Christopher LENOURY, M. Youssef SAUKRET, M. Gabriel SINO, M. Olivier VANBELLE, Mme Paola VANEGAS, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Lydie BRIOULT à M. François OUZILLEAU
Mme Bérénice LIPIEC à M. Gabriel SINO
M. David HEDOIRE à Mme Fanny FLAMANT

Absents :

Secrétaire de séance : Johan AUVRAY

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

N° délib	Désignation des dossiers	Décision du Conseil municipal
108/2020	Élections sénatoriales - Désignation des suppléants	<p>Résultats de l'élection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste « Générations Vernon » : 31 voix ; - Liste « Vernon Ecologiste et Citoyenne » : 2 voix ; - Liste « Vernon Ville Citoyenne » : 2 voix. <p>Sont élus délégués suppléants :</p> <p>Madame Heidi DESEAU, Monsieur Jean-Pierre SOULIÉ, Madame Isabelle BEDUCHAUD, épouse GUESDON, Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Madame Catherine PICARD, épouse CORDONNIER, Monsieur Thierry DELAPORTE, Madame Gilda RIET, épouse PERRET, Monsieur Gaël MUSQUET, Madame Martine BOSSUT</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

François OUZILLEAU, Maire de Vernon,
certifie l'affichage du présent compte-rendu le 15 juillet 2020.



Pour le Maire et par délégation,

Similien CRESTANI

Chef du service Juridique et assemblées

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus a été publié au n° du recueil des actes administratifs de la Commune, le

Il est rappelé au public que ce recueil, ainsi que le registre des délibérations, peuvent être consultés en Mairie.